

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE
LA FORMATION PATRIOTIQUE

CABINET DU MINISTRE

ORDONNANCE MINISTERIELLE N° 530/ 594 DU 04 / 04 / 2017
PORTANT AGREMENT DE L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF
DENOMMEE «AWA-MPUZABAHANZA (ABAHANZA WORLD
ASSOCIATION, AWA en anglais et en sigle)

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA FORMATION PATRIOTIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la Loi n°1/02 du 27 Janvier 2017 portant Cadre Organique des Associations
Sans But Lucratif ;

Vu la requête introduite en date du 06/03/2017 par le Représentant Légal tendant à obtenir
la personnalité civile de «AWA-MPUZABAHANZA (ABAHANZA WORLD
ASSOCIATION, AWA en anglais et en sigle)

Attendu qu'à la lumière des éléments du dossier, il sied de constater que la requête
est conforme aux dispositions de la Loi susvisé;

ORDONNE:

Article 1 : La personnalité civile est accordée à l'Association Sans But Lucratif dénommée
«AWA-MPUZABAHANZA (ABAHANZA WORLD ASSOCIATION,
AWA en anglais et en sigle)

Article 2 : La présente Ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature

Fait à Bujumbura, le 04 / 04 / 2017

Pascal BARANDAGIYE.-

